

Complément à l'histoire de la famille Simon

Autor(en): **Viatte, Auguste**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **86 (1983)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Complément à l'histoire de la famille Simon

Par Auguste Viatte

J'ai publié en 1973, dans les *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation, un article sur la famille Simon qui a administré de père en fils la Franche-Montagne des Bois au dix-septième et au dix-huitième siècles. Depuis lors, la Providence des chercheurs m'a mis entre les mains les archives de cette famille qui dormaient dans un grenier à Saignelégier. J'en extrais ici ce qui me paraît offrir un intérêt général.

LE TESTAMENT D'ANTOINE SIMON

Quelques actes notariés — le plus ancien datant de 1626 — proviennent de Pierre Simon, premier de la famille à s'être établi à Saignelégier. D'autres ont été dressés par son fils Antoine Simon. Le 3 janvier 1673, avec sa femme Ursule François, il fait donation à leur fils Louis d'une métairie qu'il possède à la Vacherie des Cerlatez et qui provient de son beau-père le maître-bourgeois Antoine François. Et leur testament, du 7 avril 1675, vaut que nous en reproduisions de larges extraits: outre les formules stéréotypées, elles-mêmes caractéristiques d'une époque, il laisse transparaître un caractère grave et probe, et l'on notera qu'en dépit de ce que nous imaginons souvent aujourd'hui, les époux agissent sur un pied d'égalité totale et nulle discrimination ne joue contre les filles en faveur des garçons. Voici donc ce testament (nous modernisons l'orthographe).

Au nom de la très sainte et indivise Trinité du Père, du Fils et du benoît Saint Esprit amen. Nous Antoine Simon de Saignelégier, maire de la Franche Montagne des Bois, et Ursule François sa femme, quoique moi ladite Ursule sois infirme de mon corps et santé, néanmoins tous deux restant sains d'entendement et de bonne mémoire, non sollicités ni circonvenus de personne qui soit, sachant que sommes sujets au tribut de la vie pour passer à la mort infaillible dont l'heure et le temps nous est inconnu et incertain, nous avons disposé et disposons par cet onstrument du peu de bien qu'il a plu à

Dieu nous élargir dans ce mortel monde, conjointement et pendant notre vie, entre nous irrévocablement en manière de testament noncupatif et ordonnance de dernière volonté, comme s'ensuit. Premièrement quand les âmes sortiront de nos corps, nous les rendons entre les mains de Dieu notre souverain Créateur et Rédempteur Jésus-Christ afin que par les mérites de sa très sainte et douloureuse Passion et l'intercession de la glorieuse Vierge Marie sa mère et des bienheureux Saint Antoine et Sainte Ursule nos bons patron et patronne, de nos Anges gardiens et de toute la Cour céleste, elles soient colloquées dans le saint Royaume éternel du paradis. Et après nous éli-sons la sépulture de nos corps dans l'église de Saignelégier fondée à l'honneur de Notre-Dame, ès lieux et places de nos prédécesseurs, dans laquelle église seront faits nos obsèques et frais funéraires par nos héritiers après nommés, honorablement et comme il appartient. Et en après, donnons et léguons pieusement à l'honneur de saint Antoine ermite et de sainte Ursule et de ses compagnes, chacun la somme capital de dix-huit livres bâloises, qui font trente-six livres, pour fondation de nos anniversaires, pour le salut et repos de nos âmes, les deux dans l'octave de nos avant-dits saints patrons, Antoine et Ursule, et que le jour de la célébration d'icelles messes soit publié, pour attirer nos bons parents et amis en dévotion de prier Dieu pour nous, et de la cense du pré-dit capital le sieur sacrificateur en tirera annuellement par chaque messe douze sols six deniers, et la fabrique dudit Saignelégier cinq sols six deniers. Item requérons qu'incontinent après notre trépas, le survivant de nous convoque Messieurs les hommes d'Eglise, tant de cette Montagne qu'autres que l'on pourrait avoir, afin qu'ils célèbrent le jour de notre enterrement les saintes messes à haute voix, du Saint-Esprit, de la Vierge et des trépassés, et les autres à basse voix, pour le salut de nos âmes et de nos pères et mères, parents et amis: auxquels hommes d'Eglise sera donné à chacun quinze sols, et au Maître d'école répondant les trois hautes messes dix sols. Item le survivant de nous sera obligé de revêtir honorablement (mais à sa bonne volonté) un pauvre, et d'élargir des aumônes, selon la capacité de ses biens, et selon qu'il en voudra disposer.

Nous n'entrerons pas dans le détail des legs qui suivent: ils ont généralement pour objet de confirmer la donation faite à Louis Simon et à ses frères, lors de son mariage, de la maison de ses parents « en haut du village de Saignelégier » ainsi que des dots de ses sœurs, et de réserver celles d'Agathe et de Marie-Catherine qui ne sont pas encore mariées, enfin d'assurer la part de leur mère aux deux enfants de Marie-Barbe, l'épouse de Richard Girardin, déjà décédée: une dernière clause stipule à leur propos *que le survivant doit suivre Jean-Antoine, fils de feu Marie-Barbe notre fille, à sa bonne volonté, néanmoins lorsqu'il pourra savoir suffisamment lire et écrire, et que nos héritiers ne lui demanderont rien, tant de l'entretien du passé qu'à l'avenir, du temps*

qu'il a resté et qu'il sera auprès de nous. Item nous donnons à Marie-Catherine sa sœur la somme de quinze livres pour lui apprendre un métier. Auparavant les testataires ont pris d'ultimes précautions :

Seront tenus nos dits héritiers de payer nos dettes, apaiser nos crédateurs et clameurs, chacun selon sa cote d'institution héréditaire, faire et accomplir tout le contenu de notre testament et ordonnance de dernières volontés, nous réservant toutefois de pouvoir changer, ou diminuer, selon notre bon vouloir et plaisir, et afin de n'admettre ou permettre une difficulté, ou partage de nos biens avant notre mort par nos enfants, voyant par expérience que l'ingratitude des enfants de ce temps se fait paraître en beaucoup d'endroits, nous nous faisons réciproquement usufruitaires notre vie durant de nos biens, à condition que le dernier survivant de nous ne pourra ni de devra dépendre (1) le bien en fond de celui d'autre avant le sien; que si l'un ou plusieurs de nos dits enfants veulent contredire à notre cette disposition en aucun point d'icelle, nous les forclosons et privons de la succession de nosdits biens, hors la légitime, car tel est notre bon vouloir et plaisir. En conséquence de quoi, avons prié et requis le soussigné notaire de rédiger ainsi par écrit, au lieu de Saignelégier, le septième d'avril, l'an mille six cent septante-cinq, en notre maison en haut du village, au poëlle d'icelle prenant jour sur minuit, environ les cinq heures du soir, en présence de vénérable et discrète persona (2) Messire Jean-François Froidevaux, prêtre et curé audit lieu, les honorables Claude de la Velle petit voëble, Steph Bourquard, François Perin, Nicolas Frésard dudit lieu: et Nicolas Rubier de Muriaux, témoins requis et secrètement demandés.

On n'entendra plus reparler d'Ursule François. Sans doute la santé dont elle se plaignait s'est-elle vite aggravée. Antoine Simon (baptisé, précisons-le, le 17 janvier 1615) survivra sept ans. Son inventaire après décès a été dressé le 2 novembre 1682.

LES ENFANTS D'ANTOINE SIMON

Les comptes de Louis Simon avec ses frères et sœurs, et un mémorial qu'il rédige sur leurs dettes réciproques après un accord du 12 janvier 1683 sur la succession de leur père, apportent quelques renseignements complémentaires. Nous retrouvons le beau-frère Jean-Adam Bersouter, dont le nom s'orthographie maintenant Bersoudre, puis en 1703 Bellesoudre; un autre beau-frère non jurassien, Rudolph Heidiger, avait épousé Agathe, dont nous ne connaissions jusqu'ici que la date de son baptême; quant au beau-frère Jean Vauthier, nous apprenons qu'il était tailleur à Muriaux, et ne savait pas écrire.

N'ayant pas retrouvé le mariage de Louis Simon dans les registres paroissiaux de Saignelégier, j'émettais l'hypothèse que ce mariage avait eu lieu ailleurs, peut-être aux Breuleux, paroisse de sa fiancée: la première partie de cette hypothèse était exacte, l'autre non; c'est à la Pierre (Mariastein) qu'Antoine Simon avait tenu à ce qu'il fût célébré, malgré les frais qu'un tel déplacement impliquait. Une autre hypothèse s'est avérée inexacte, celle qui concerne le mariage de Charles-Antoine Simon: un litige sur la succession de ses beaux-parents m'a permis de les identifier, et du même coup son épouse Marie-Madeleine Boillat: contrairement à ma supposition, elle est fille d'Antoine Boillat et de Marie Péquignat; née le 20 juin 1694, elle n'avait que dix-huit ans lors de son mariage, et son mari cinquante-quatre.

Dernière erreur à corriger: Marie-Barbe, sœur du maire Jacques Simon, née le 26 septembre 1698, a épousé, non François-Ferdinand Choffat, mais, le 23 février 1724, Jean-Baptiste Farine, cabaretier à Saignelégier; c'est sa tante, appelée du même prénom, qui est devenue l'aïeule de la famille Choffat.

LE PÈRE JACQUES-HYACINTHE SIMON

Outre la lettre en latin, écrite du Collège de Porrentruy, que résumait mon article précédent, la correspondance de Jacques-Hyacinthe Simon, futur jésuite, avec son père, comprend une dizaine de lettres. Seules paraissent avoir été conservées celles qui concernaient des questions pratiques. On remarquera leur ton guindé: le dix-septième siècle n'admettait guère la familiarité, même entre un père et son fils.

Je dois au R.P. Ferdinand Strobel des précisions sur sa carrière, moins sédentaire qu'elle n'aurait semblé. Ses études l'ont promené dans de nombreuses maisons jésuites en Allemagne (Landsberg, Ingolstadt, Burghäusen, Hall, Eichstätt, Ebersberg) et son enseignement à Porrentruy, qui débute en 1712, a été entrecoupé par des années scolaires à Fribourg, Lucerne, Fribourg en Brisgau, Rottenburg; c'est en Alsace qu'il s'est stabilisé, à St-Morand près d'Altkirch, où, de 1725 à 1749, il s'est voué aux malades, jusqu'à ce que sa santé déclinante l'ait amené à prendre à Fribourg en Brisgau les fonctions moins actives de confesseur et de bibliothécaire. Auparavant, en 1699, il avait séjourné à Besançon, y était tombé malade, et se plaignait qu'il y fasse *continuellement un temps fort humide de pluie et malsain: si je me sens plus mal* disait-il dans une lettre du 18 février, *j'ai résolu de m'en aller, tout en priant Dieu de me vouloir donner ce qui serait le plus à propos pour mon salut*. Le 16 avril, ce découragement est passé, et il ne s'inquiète plus que de payer sa

pension à son « professeur et hôte ». *Pour le présent, ajoute-t-il toutefois, je me porte médiocrement, et ne prends un très grand profit dans l'étude, quoique nous avançons beaucoup, et que mon indisposition ne me permette pas d'y correspondre avec toute l'application.*

Quatre ans plus tard, Jacques-Hyacinthe peut disposer de sa part d'héritage, et son père lui constitue une dot en faveur du collège de Porrentruy. C'est l'objet d'une lettre (31 juillet 1703) dont il a gardé le brouillon, et qui débute par des nouvelles générales :

Très cher fils,

Je suis grandement été réjoui d'apprendre non seulement l'état de votre bonne santé, mais ussi d votre grand et saint zèle de persévérance dan l'Ordre qu'avez relgeurement choisi; prions le Tout-Puissant que tout redonde à sa sainte gloire et au salut de votre âme, comme de des nôtres, et la félicité d'un chacun; me recommandant à vos saintes prières, nous sommes tous en bonne convalescence, Dieu garde, vos frères, sœur, et beu-frère et tous autres parents et amis vous offren leurs salutations et devoirs. La Marie-Barbe (3) enterra environ Pâques dernuer ses deux gémeaux qu'elle avait eus peu auparavant dans son dernier accouchement. Monseigneur notre châtelain de Roggenbach mourut à la St-François dernier passé, que Dieu l'absolve, et nous pour son successeur avons M^r Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein apparenté à Son Altesse, fils de M. le grand-maire de St-Gall. Et pour nouvelles nous n'en avons pas ici de certaines à cause des troupes éloignées, apprenons néanmoins qu'elles sont de vos côtés.

Suivent des détails sur les modalités de la donation au Collège de Porrentruy, et la formule finale, toujours cérémonieuse :

Remettant le tout à votre bonne disposition et libre volonté. Prions le Saint-Esprit de vous divinement embraser de sa Sainte Lumière. En attendant de vos nouvelles, je demeure inviolablement

Votre très cher et affectionné Père
L.S.

L'année suivante, le 1^{er} octobre 1704, Jacques-Hyacinthe écrit de Burghausen, où il se trouve en pleine guerre de succession d'Espagne; l'électeur de Bavière, allié de la France, vient d'être mis en déroute par Marlborough, laissant derrière lui un pays dévasté :

Mon très cher père,

Je ne sais si vous avez reçu mes trois ou quatre lettres que je vous ai déjà longtemps écrit, c'est pourquoi j'ajoute la quatrième ou cinquième, aussi afin que je vous donne de mes nouvelles. Je suis présentement à Burghauss, une ville de Bavière éloignée d'une journée de Saltzbourg, dans laquelle je me plais fort bien principalement à cause de mes Supérieurs et compagnons, desquels je ne pourrais demander ou désirer des meilleurs. Je pensais vous revoir cette année, mais cette espérance sera différée à une autre, car les troubles de Bavière continuels ne permettent pas encore un sûr passage jusqu'à la Suisse. Cependant vivez plein de joie, santé et de bonheur, qui consiste aussi dans les tribulations, soucis et infirmités selon l'Apôtre, qui dit: absit mihi gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu-Christi. J'ai entendu que vous avez déjà donné de l'argent au collège de Porrentruy, et quoique je désire de gratifier à mes frères et sœur, je souhaite néanmoins que la Société soit entièrement satisfaite, de laquelle j'ai déjà reçu tant de bienfaits, et laquelle se contente de la discrétion d'un honnête homme. Pour cette fois, je ne puis différer de vous importuner, et vous prie d'une aumône, à savoir d'une pièce d'or ou d'argent, car à présent je me trouve dans une assez grande nécessité de quelques livres et d'autres choses utiles, desquelles j'ai déjà la permission de mon Supérieur. Du reste, quoique la Bavière se trouve dans une grande indigence, j'espère néanmoins qu'à plutôt les choses seront en meilleur état, on ne laisse pas pourtant de demander beaucoup de contributions, après que beaucoup de villages sont brûlés. Moi-même, j'ai vu beaucoup de ces villages ainsi désolés, l'on dit que Ratisbonne est derechef assiégé des Bavaois. Dans l'occasion de m'envoyer ce que je désire, vous pouvez vous adresser à Révérend Père Delavelle et le prier de vouloir et daigner s'informer. Vous m'obligerez plus qu'autrefois. Saluez tous mes parents, amis, cousins, et principalement mes frères Claude-Antoine, Pierre-Louis, ma sœur, et messieurs de Bellelay.

*Votre serviteur et fils
Hyacinthe Simon S.J.*

Je ne manquerai pas de prier pour vous et parents.

Passons à l'année 1713. Jacques-Hyacinthe enseigne à Porrentruy. C'est probablement à cette date que son père lui griffonne un billet où il se réjouit des prochaines vacances qui le déchargeront de la plus grande partie du fardeau qui pèse sur ses épaules, et où il attend le plaisir de vous avoir ici avec votre compagnon pour savoir si la montagne ne s'est pas abaissée depuis votre sortie. Le 1^{er} octobre, Jacques-Hyacinthe lui conte ses promenades sur un ton presque enjoué:

Monsieur et cher père,

Afin que les visites soient plus agréables, il faut qu'elles se fassent réciproquement. Or, comme j'ai eu le bonheur de vous aller trouver ou importuner l'année passée, j'espère que vous me ferez maintenant l'honneur de me venir voir, et que vous donnerez ce plaisir au R. Père Recteur, qui vous invite très sincèrement et cordialement. J'ai vu (avec lui cinq autres de mes pères, dez la montagne que quelques-uns appellent de Jules César, et l'autre jour dez le haut de la nôtre plus voisine) l'ancienne en hauteur des autres montagnes et celles de Jean Ruedin, nommément, si je ne me trompe, le Belmont. Venez aussi considérer la profondeur de notre Ajoye, si cela ne vous incommode pas. Du reste, encore bien que je ne vous aie pas écrit durant l'année, je n'ai pas cependant manqué de prier et de célébrer plusieurs fois pour votre chère personne, particulièrement lorsque j'entends de votre indisposition, et conjointement au jour de votre fête, auquel j'ai été empêché par la correction de thèmes pro praemiis, de vous témoigner religieusement et par écrit mes souhaits et sentiments filiales, je veux dire une bonne santé, prospérité et bénédiction céleste.

Nous avons vaqué pendant sept jours, et fait la retraite pendant huit autres pour remettre le corps et l'âme. La providence divine m'a ensuite destiné à Fribourg en Suisse pour monter en grande syntaxe. Donc selon toute apparence j'aurai l'occasion de profiter de votre civile invitation et bonté paternelle probablement avec le P. Delavelle, puisque le troisième compagnon ne pourra pas sortir en raison du blocus et du siège de Fribourg en Brisgau.

Ce qui n'arrivera cependant sinon après la St-François, ou au temps de l'année prochaine. Nous trouverons sans doute alors des maisonnettes d'alouettes et de mésanges. Dans cette espérance je me dis,

*Monsieur mon cher père,
votre serviteur et fils très affectionné en Jésus-Christ
Hyacinthe Simon de la Compagnie.
A Porrentruy le 1 octobre 1713.*

P.S. Nous sommes déterminés à sortir le 6^e prochain de bon matin, et j'ai quelques écrits à porter. Ayez la bonté, je vous prie, de fournir des chevaux.

C'est donc en route vers Fribourg que Jacques-Hyacinthe est allé voir son père. Le 14 octobre, il lui envoie de Fribourg la relation de son voyage. Il lui recommande par la même occasion sa tante Catherine, qui vient de perdre son mari Jean Vauhier, et se trouve sans ressources.

Cher père,

Comme la faveur qu'il vous a plu de faire au P. Delavelle et à moi est très grande et signalée, ainsi la reconnaissance qui nous en reste de notre part en sera

continue. Ajoutez encore à cette libéralité une autre, qu'il faut que je vous propose. C'est ma tante Catherine, votre sœur, que je recommande très ardemment à vos charités, espérant que vous ne rebuterez pas ses pleurs si touchants, mais soulagerez d'auberge ou d'autres secours, puisque vous en reconnaissez mieux la nécessité que moi, et m'obligerez davantage.

A ce moment que j'écris ces derniers lignes, voici Jean-Nicolas Perrin, ce gros homme qui entre avec le portier à ma chambre, me criant le bonsoir et divertissant fort quelques de nos Pères, entre lesquels il y avait le R.P. Dietrich, qui se réjouissait fort de réentendre le langage du pays. Je lui payerai ses 7¹/₄ quarts d'écus en présence de Claude Aubry, qui est venu avec nous, et encore quelque récompense, vous remettant entre les mains les dépenses qu'il fera avec les chevaux en s'en retournant avec ledit Aubry, puisque je m'assure de vos bontés et ne saurais deviner ce qu'il dépenserait, vous remerciant interim pour m'expliquer plus distinctement infinite. Les Pères qui étaient présents à sa décharge m'ont empêché de l'envoyer en ville. Son gîte sera donc au collègue. Je n'ai pas reçu de réponse particulière de M. le châtelain. Quant à la congrégation, j'écirai à mon frère Pierre-Louis aussitôt que j'entendrai qui est profès. Si un de nos Pères qui sont ici et attendent leurs dispositions aux rudiments à Pourrentruy y seront disposés, je recommanderai le petit Pierlo, comme je recommande présentement Maurice et Aubry.

Mes très humbles et sensibles remerciements à M. le Baron et à Madame, pour le rétablissement de laquelle j'ai célébré avant que de sortir de Saignelégier, croyant le pouvoir faire à Bellelay sur l'autel de Ste-Claire. Item à M. le Curé, à mes deux frères et sœur et particulièrement à vous. J'irai demain voir l'autel des Trois Rois, et y célébrerai avec le temps pour le défunt que vous savez. Excusez-moi à ces Messieurs de Bellelay en raison de notre empressement de l'autre jour, si l'occasion se présente. Je ne manquerai pas non plus de tenir à Charles-Antoine mon frère ce que je lui ai promis, en le remerciant grandement de son petit bidet, auquel je n'ai pas fait de tort, non plus qu'au vôtre, au contraire.

Une note marginale de Louis Simon récapitule les honoraires accordés à J.-R. Perrin pour son voyage; ce gros homme, dont le patois réjouissait les Pères, est donc le voiturier. Quant aux «bidets», il s'agit des chevaux prêtés par Louis et Pierre-Louis pour la circonstance.

La lettre suivante, non datée mais reçue le 30 octobre, s'informe des chevaux et demande quelques livres:

Très cher et honoré père,

J'espère que les chevaux que nous vous envoyâmes d'ici le 15^e du présent seront arrivés en bon état, à juste temps et dépense, en vue de laquelle je contentai ou

sus-contentai le porteur d'écrits avec son compagnon, que je me résolu de prendre sur le chemin par conseil du Père mon compagnon, ou Supérieur.

Vous m'avez fait un très grand plaisir par l'exactitude qu'il vous a plu d'avoir à l'égard de ce petit coffret, qui m'a déjà de beaucoup soulagé dans les petits emplois qu'on me confia d'abord après mon arrivée. Je les commencerai par la mission du Landeron à lundi prochain, et je serai content si je n'ai pas plus d'occupation ici qu'à Pourrentruy. Il me manque encore un petit livret en octavo intitulé Syllabus in Syntaxim Germano-Gallico-Latinus, qui sera si je ne me trompe chez vous; il y en a aussi à Pourrentruy à petit prix. Je ne me souviens pas bien si vous aurez encore les histoires traduites en allemand du P. Monni avec des images. Vous m'obligerez sensiblement si vous m'envoyez ce petit Syllabus. Claude Aubry pourra en prendre la commission, qui s'adressera à notre Savoyard, s'il a quelque chose à envoyer. Je suis en mémoire journalière de vous dans mes sacrifices et demeure

*Votre fils et serviteur en Jésus-Christ
Hyac. Simon*

Chemin faisant, une casaque, empruntée au collège de Porrentruy, s'est égarée. Le P. François Beroldingen, recteur, la réclame avec tant d'insistance que Jacques-Hyacinthe recourt une fois de plus à son père pour la remplacer : *Telles sont, écrit-il le 29 novembre, les fâcheuses incommodités dans lesquelles se rencontre une personne sujette à changer souvent et à emprunter des vêtements nécessaires des collèges différemment éloignés, et à leur renvoyer par des occasions moins revenantes que celle qui m'a causé un tel embarras que j'ai pris la résolution de ne plus emprunter sinon difficilement.* Louis Simon enverra à son fils une double pistole de France. En l'en remerciant le 16 janvier 1714, celui-ci lui donne des nouvelles de ses activités, et des commentaires sur la situation générale au moment où les pourparlers de Rastatt, après le traité d'Utrecht déjà conclu, vont mettre le point final à la guerre de Succession d'Espagne et où la deuxième guerre de Villmergen, en Suisse, va s'achever par un compromis boiteux :

Outre l'embarras de la direction de quelques disciples, il me faut prêcher de ça et de là en français et allemand, et à Carnaval prochain dans notre église avec les deux Pères Billieux et Pascius, autrefois le professeur de Claude-Antoine que je salue avec Pierre-Louis (et ma tante Catherine). Si je savais qu'il désirât une lettre latine pour l'Annonciation je la lui ferais tenir, mais craignant d'écrire en vain je le prie de ne pas manquer d'écrire en français. J'ai vu avec grand plaisir le spectacle et les cérémonies que l'on a coutume de faire aux Trois Rois. La Gazette de Berne portait l'autre jour que la paix était tout autant que faite, et que le Roy

avait fait savoir à l'Electeur de Bavière qu'il n'entrerait dans ses États, et que son fils aîné serait Roy des Romains. Il me semble que tout ce que l'on en peut dire ne soit que des pures conjectures, puisque les choses qui se passent à Radstat entre le prince Eugène et M. le M(aréchal) Willars sont très secrètes, comme aussi ce qui s'est passé à la Diète de Lucerne, et qui fait grand ombrage aux cantons catholiques.

La lettre s'achève par des vœux de bonne année.

LE MARIAGE MANQUÉ DE PIERRE-LOUIS SIMON

La rupture des fiançailles entre Pierre-Louis Simon et sa cousine Marie-Magdeleine a donné lieu, de la part de son père Louis Simon, à une demande de dédommagement qui permet d'en mieux préciser les étapes.

Elles ont commencé, en janvier 1688, par une *promesse de mariage de franche volonté*, et le don d'une bague, qu'elle ne garde qu'un mois et rend brisée, sans que pour autant le *mutuel consentement* ne soit désengagé.

Nouvelle promesse le 5 avril 1688. *Elle lui promet derechef par divers attouchements de main réciproquement donnés, foi et fidélité du futur mariage entre eux, sans en vouloir épouser un autre, ce qui a été confirmé encore en après, toujours par promesses données tant au père qu'au fils. En après, étant demandée en mariage, elle y consentit librement par l'aveu et consentement de ses parents et de Monsieur son oncle et tuteur: le 8 décembre 1688, un traité de mariage sera conclu, arrêté et rédigé par notaire, en présence de sept témoins, avec Monsieur le curé: laquelle Marie-Magdeleine donna franchement en la main dudit notaire l'attouchement requis, avec promesse de l'épouser à première commodité devant notre mère la Sainte-Eglise; elle signe le traité. Et le même jour furent par monsieur le Curé examinées les deux parties principales par serment porté, comme l'exige le droit en raison de la dispense de parentage. Et l'on va souper.*

Le 9 décembre 1689, Pierre-Louis se rend à cheval à Delémont *par un mauvais temps* pour apporter ladite dispense et en *recommander la sollicitation* au fiscal. Ce voyage prendra deux jours et demi.

Le 15 décembre, jour des fiançailles, elle fit préparer chez monsieur son oncle et tuteur le dîner, et ledit Pierre-Louis paya au joueur de violon.

Le 19 décembre, à la demande de Marie-Magdeleine, tous deux se rendent à Porrentruy, accompagnés d'un homme à pied, *pour y acheter et faire coudre leurs habits nuptiaux*; ils passent la nuit à Saint-Ursanne, restent à Porrentruy le lendemain à *cause du rigoureux temps*, renvoient au logis les deux chevaux le mardi 21 décembre, prolongeant leur séjour trois jours, et, en retournant,

passent à Bremoncourt où une fille leur rapporte *de leurs menus habits*. Comme elle ne voulait pas attendre qu'on leur renvoie les chevaux, il a fallu transporter par un homme *les fonds, pistolets et bottines* de Pierre-Louis, et par un autre les étoffes de son habit et de son manteau ; il achète pour sa fiancée de fins rubans pour une coiffure, ainsi qu'une autre pièce d'autre couleur pour le même usage. Pour lui-même, il achète, en sa présence, *douze aunes de fin drap, et la doublure ensuivante, pour son habit et manteau, plus fin que sans cela n'aurait fait, comme aussi les boutons, galons et autres garnitures, les bas, et le chapeau*.

Mais, lorsque le 16 janvier 1690, moins d'un mois plus tard, Pierre-Louis se rend derechef à Delémont, ce sera pour comparaître devant la Cour épiscopale, auprès de laquelle Jean-Vernier François a fait opposition au mariage. Que s'est-il passé ? Le procès-verbal de l'audience, malheureusement mutilé (Archives A 85-N), permet de s'en rendre compte. Il appert que cet autre cousin de Marie-Magdeleine en avait reçu, de son côté, une promesse de mariage ; il s'était rendu pendant un an à Hanau, en Allemagne, avec son consentement ; il apprend, juste à temps, que sa fiancée avait contracté avec Pierre-Louis un engagement antérieur. La sentence est rendue le 18 janvier. Elle annule les fiançailles mais condamne l'«accusée» à dédommager son fiancé de ses frais. Dès le 19 janvier, les registres paroissiaux de Saignelégier enregistrent le mariage de Jean-Vernier avec Marie-Magdeleine, «virgo pudica», précisent-ils, mention inhabituelle. Leur fils Claude-Joseph, né le 7 juin 1693, aura pour parrain Jean-Claude François, chanoine de Saint-Ursanne, et pour marraine une Roggenbach.

Pierre-Louis n'est pas content, mettez-vous à sa place. Son père établit minutieusement la liste de ses dépenses : c'est à cela que nous devons le détail de ce qui précède. Et puis, ne lui doit-on pas quelque chose pour les dépenses qu'il a contractées durant les deux ans de ses relations amoureuses, *vu qu'un garçon, étant ainsi en promesse, dépense, pour se toujours continuer dans l'amitié de sa maîtresse, plus qu'il ne ferait sans cela ?* Et encore, *comme elle s'est si longtemps entretenue au vain dans ses promesses, auxquelles lui se confiait entièrement, elle lui a détourné d'autres occasions de sa fortune, et par ses trop grandes légèretés lui a fait affront connu, dont nécessairement elle doit réparer en ce point les intérêts et préjudice*. Si les habits de noce ne reviennent qu'à 48 livres pour elle, à 49 livres pour lui, Louis Simon n'évalue pas ce préjudice à moins de 200 livres.

LES SIMON HORS DE LA FRANCHE-MONTAGNE

Pierre-Louis Simon ne perdra pas au change, lorsqu'il épousera trois ans plus tard Marie-Catherine, fille de Jean-Germain Delefil, banneret d'Indevil-

lers au comté de Montjoie, et de son épouse Marguerite-Joseph. Ce comté de Montjoie entretenait des relations fréquentes avec la prévôté de Saint-Ursanne et avec l'Ajoie. Une autre fille de Jean-Germain Delefil, Jeanne-Baptiste, épousera Pierre Saulnier, officier au régiment suisse d'Hessy*, au service de Sa Majesté très chrétienne, fils de Jean Saulnier, bourgeois de Réclère, qui obtiendra du comte de Montjoie, le 31 mars 1712, un permis de s'établir à Indevillers pour y exploiter les terres de son épouse. Et une parente, Jeanne-Marguerite Delefil, veuve de Joseph Bouchet, maire de Phaffans entre Rougemont et Belfort, donnera, le 11 mai 1741, procuration à Pierre Saulnier et à Jean-Baptiste Voisard de Fuans, pour vendre ses fonds d'Indevillers, en présence de Béat-Albert-Ignace Delefil son frère, curé-doyen de Phaffans depuis 1704, après avoir été vicaire à Vaufrey, et de Pierre-Louis Simon, vicaire au même lieu.

Cet autre Pierre-Louis Simon, fils du précédent, deviendra curé de Fontaine le 21 mai 1742; il se rapproche ainsi de son oncle le jésuite, qui depuis 1722 exerce son activité à St-Morand, et de son frère Jean-Baptiste, avocat au Conseil souverain d'Alsace dès 1730 et bailli d'Altkirch. Ce ne sera pas pour longtemps. Le jésuite, dont la santé décline, partira en 1749, nous l'avons vu, pour Fribourg en Brisgau. Et Pierre-Louis envoie à son frère Jacques-Hyacinthe, le 15 décembre 1750, des nouvelles désolantes de Jean-Baptiste:

... Notre frère, après notre arrivée, a continué pendant un mois à peu près dans le même état que vous l'avez vu chez vous. Voici environ dix-sept à dix-huit jours qu'il a perdu l'appétit, et qu'il n'avale rien que du bouillon sans même pouvoir avaler ni eau ni tisane quoiaius beaucoup altéré. Cela a occasionné un grand changement et cela a fait qu'il est dedevenu (5) et qu'il dedevient tous les jours, de sorte qu'il se trouve actuellement dans un état déplorable, je veux dire à la veille de la mort; il a déjà reçu avec tous les sentiments d'un vrai chrétien les sacrements de pénitence et du saint viatique, et nous lui administrerons celui de l'extrême onction dans peu: au reste il a une très grande présence d'esprit, et la connaissance aussi bonne que jamais; il souffre beaucoup et n'a aucun repos tant la nuit que le jour. Il a une grande confiance que vous le soulagerez par vos prières et bonnes œuvres et celles de vos parents. Je sais que vous êtes sensible, et que vous partagez avec moi la croix que Dieu nous envoie en exerçant ainsi notre patience, mais vous savez qu'il faut bénir Dieu en tout temps, que nous devons mettre à profit les tribulations et que nous ne pouvons mieux marquer à Dieu notre fidélité que par une résignation entière à ses volontés. Si Dieu en dispose, je vous en donnerai avis aussitôt, prions conjointement que Dieu nous conserve dans nos afflictions.

* Commandé par Gabriel Hessi ou Hessy, de Glaris (1648-1729).

Dans une lettre antérieure, datée de Strasbourg (24 avril 1748), Jean-Baptiste avait annoncé à son frère Jacques-Hyacinthe son intention de se rendre prochainement à Saignelégier *avec le curé de Phaffans pour terminer toutes nos affaires de famille*; il parlait aussi de la situation militaire (la guerre de succession d'Autriche va s'achever): *nous ne savons encore rien de la disposition des armées pour la campagne qui va s'ouvrir, on ne croit pas qu'il y reste en Alsace une grande armée, on croit que le fort sera en Flandre*. Sans doute est-ce au cours de sa visite à la Montagne que ses frères ont pu constater sa maladie. Elle l'emportera bientôt. Son inventaire après décès, à Saignelégier, a été dressé le 9 août 1751, et un autre, à Strasbourg, a été dressé le 23 novembre 1752 par François Grillot, procureur fiscal de la ville, en qualité de tuteur, désigné par arrêt du Conseil souverain d'Alsace le 26 juin 1752, de Pierre-Louis, fils du défunt. Nous n'avons pas d'autre renseignement sur cet enfant ni sur sa mère, dont l'absence ferait supposer qu'elle est elle-même décédée auparavant.

La sœur de Pierre-Louis et de Jean-Baptiste, Marie-Anne, baptisée le 28 janvier 1714, ne se porte guère mieux à cette époque. Contrairement à ma supposition, elle ne s'est pas mariée (et l'épouse de Claude-Antoine Fattet s'appelle bien Marie-Agnès); sa faible santé l'en a empêchée; le 18 septembre 1748, elle a rompu ses fiançailles avec Léopold Saner, de Delémont, *se voyant malade, et hors d'état de passer le contrat de mariage, encore moins de recevoir à la face de notre mère la Sainte Eglise ledit Sanner pour son légal époux*. Dans sa lettre du 15 décembre 1750, son frère Pierre-Louis la disait *assez fortement affligée d'une gale qui dénote au sentiment des médecins un sang beaucoup gâté; elle se trouve sans appétit et souffre beaucoup et continue dans la même situation: toutefois le danger de mort ne paraît pas de sitôt et jusqu'ici je n'en vois aucun*. Elle mourra avant mars 1748, date à laquelle des messes sont dites pour le repos de son âme par le curé Copin du Noirmont, le futur révolutionnaire. Et son frère le curé, à qui elle lègue ses biens, la suivra de près: son neveu Jean-Baptiste Keller «écrit à son frère Jacques-Hyacinthe, le 23 janvier 1758, qu'il vient d'en apprendre la nouvelle, mais il semble qu'un lapsus ait fait écrire 1758 au lieu de 1759, car l'inventaire après décès n'a été dressé que le 23 avril 1759 et mentionne des revenus perçus jusqu'au 28 octobre 1758.

Ce neveu, fils d'Agnès Simon et d'Henry Keller, bourgeois de Porrentruy, est à cette époque «chirurgien et homme de chambre de Son Excellence le comte de Buquoy» à Prague, et se plaint d'avoir «assez souffert et eu de la peine dans les pays étrangers». Un autre cousin, l'abbé Choffat, «gouverneur de Messieurs les comtes d'Egelas» à Vienne, avait écrit à Jacques-Hyacinthe le 1^{er} mai 1745, en son nom et en celui de son frère Pierre qui était à Dresde en Saxe, pour lui donner procuration dans les partages familiaux après le décès

de leur père et lui demander sa médiation avec leurs autres frères Joseph et Nicolas: *J'ai été des plus touché de cette mort, vous savez par vous-même quelle affliction la mort du père fait à des enfants d'un bon naturel. Ce qui me remet de cette perte encore toute récente est que j'apprends que ma chère mère quoique avancée en âge se porte bien. Je vous la recommande, cher cousin, comme étant votre tante, et une mère que j'aime avec toute la tendresse que je lui dois du droit naturel.*

Jacques-Hyacinthe se comporte en chef de la famille. Il tient ses comptes minutieusement et agit comme maire avec une justice rigoureuse qui n'épargne pas les siens: il a fait condamner, le 22 mars 1729, à la fermeture de leur cabaret Magdelon et Marguerite Delémont pour *avoir débité du vin fraudé et mêlé* et les a mises en outre à l'amende de même que leur frère Joseph Delémont (veuf d'une fille de Charles-Antoine Simon) pour avoir proféré *des paroles injurieuses et despectieuses* contre lui, sa charge et sa personne. Il envoie ses deux fils faire leurs études à Colmar en 1756, et l'aîné, Claude-Antoine, dressera l'année suivante (7 septembre 1757) un «état des hardes» qu'il y a portées et qu'il possède. Claude-Antoine prendra sa suite dans le même esprit, et ses notes, aussi minutieuses, permettent un aperçu de la vie quotidienne dans ses détails. Prudhomme, il est chargé de l'inventaire des dîmes dans les villages; «détailleur» puis «saunier», c'est-à-dire débitant de sel, dès 1781, il rend compte de ses ventes; cultivateur, il enregistre le commerce des céréales; aubergiste, il tient registre de ce qui concerne les liqueurs. Ses activités se poursuivent durant la Révolution: il obtient un laissez-passer le 10 brumaire an IV, il devient adjoint au maire de Saignelégier le 5 prairial an VIII, il sera plus tard maire de la commune. Il a vendu aux frères Voisard, d'Indevillers, le 22 février 1775, les meubles qu'il possédait encore dans cette localité mais il garde des contacts avec Fontaine, où Jean-Pierre Jobin, directeur d'école, avait épousé une fille de sa tante Marie-Barbe et de Jean-Baptiste Farine, et où leur fils son cousin Louis Jobin, qui lui propose en 1776 l'achat d'une jument, mentionne plusieurs ecclésiastiques jurassiens, un abbé Quelot (Queloz?) et un abbé Vermeil à Phaffans; rappellerons-nous que l'agitateur Gruel, lynché en 1792, passait pour venir de «Fontaine dans le Valdieu»? C'est aussi à lui que recourt de Besançon son cousin Jean-Baptiste Fattet le 28 juillet 1775, pour l'aider à éteindre une dette de jeu contractée à l'insu de ses parents; bien plus tard, une dernière lettre, écrite par sa nièce Catherine Jeannerat le 4 juillet 1811, lui apprendra la mort de sa sœur Marie-Agnès Tièche, la «tante de Movelier», le 22 juin précédent. Mais à cette époque, si l'on en croit une demande de son fils Claude-Antoine-Philibert en vue d'être maintenu dans ses foyers malgré la conscription, il est *infirmes et cassé au point de ne plus pouvoir vaquer à aucuns travaux de la terre*, et son frère Jacques-Joseph, qui vit avec lui, *peut à peine marcher.*

LES AMOURS DU CHEVALIER SIMON

Sur la carrière active de Jacques-Joseph Simon, les archives de la famille nous apprennent assez peu de choses. Après ses études à Colmar avec son frère Claude-Antoine, il est entré, nous l'avons dit, au régiment d'Eptingue formé quelques mois seulement auparavant. Nous avons, de cette période, une lettre de son père datée du 22 juillet et dont la nomination de l'abbé Joly (15 mai 1762), qu'elle mentionne, permet de préciser l'année :

à Saignelégier ce 22 juillet

C'est avec une grande joie qu'avons reçu de vos nouvelles, par une lettre reçue le 17^e du courant. En ce que le Tout-Puissant nous a protégés de ces coups si fatals en dernier lieu, ce qu'est bien contraire (Dieu Grâce) de ce que l'on débitait de vous de nos côtés par faux rapports, pourquoi nous sommes réjouis de votre bonne santé et conservation de même que decelle de ces Messieurs les officiers de notre connaissance. Au reste nous n'avons autre nouvelle dans le pays présentement, sinon je vous dirai que nous avons un nouveau voisin, qui est le Sr Joly, prêtre, étant été nommé Chapelain dernièrement par le Magistrat comme collateur de Mr Chappatte en vue de la résignation du Sr Guerry, auquel le Sr Joly lui fit donner annuellement 100 livres de Bâle pour sa pension pendant sa vie. Au surplus nous sommes tous en santé; continuerons de prier pour votre conservation, et que vous soyez toujours sage, en observant une conduite bien régulière, et par là serez protégé de la Providence. Nos très humbles respects à Messieurs Gressot, Clémence, Tissot, et autres Messieurs de notre connaissance, étant avec considération

Votre très affectionné Père.

C'est à la veille de la Révolution qu'il prendra sa retraite. Son brevet de pension date du 25 octobre 1789 (13); elle lui sera envoyée d'abord par l'ambassade de France à Soleure, puis par les autorités départementales sous le régime français, non sans à-coups ni surprise désagréable: en 1794, il ne pourra toucher qu'une partie de sa pension en monnaie, le reste en assignats; en 1797 on l'avise que seule la partie versée en numéraire peut être employée à payer ses contributions; en 1816 les versements, faits par le commissaire de la Guerre du département du Doubs, tarderont à venir, faute d'avoir rempli de nouvelles formalités administratives. Il continuera cependant à les percevoir jusqu'à sa mort, mais on a l'impression que par moments il a été passablement besogneux.

Sa participation au lynchage de Gruel ne l'a pas empêché de rentrer en grâce auprès des pouvoirs révolutionnaires, et l'on est surpris de le trouver en possession d'un certificat de civisme émis le 16 floréal an II par la Société populaire et montagnarde, séante à Saignelégier, affiliée à celle des Jacobins à

Besançon, et signé de Brossard, président et J.-J. Boillat, secrétaire, puis confirmé par le même J.-J. Boillat devenu président après qu'il eut « passé à l'épuration » et eut prouvé un « civisme de vertu républicaine et bon patriote ». Il est alors « commandant le bataillon de la garde nationale du canton de Saignelégier ». Le 22 ventôse, il offre à ce titre « une culotte, deux paires de bas, une paire de guêtres et un pantalon ». Il refusera cependant, en frimaire an XIV (décembre 1806), de servir dans la garde nationale, et on l'assure, vu son âge, que ce refus ne nuira pas au versement de sa pension.

Au moment de prendre sa retraite, il était réapparu à Saignelégier, et avait entretenu avec une demoiselle Prudon, de Porrentruy, une correspondance dont il a gardé quatre lettres. Ils ont pu se connaître par le régiment d'Eptingue où un capitaine Prudon, s'était couvert de gloire lors de la campagne de Corse en 1762. Elle signe « Prudon l'aînée ». Les registres paroissiaux de Porrentruy mentionnent le 7 août 1758, le baptême de Marie-Anne, fille de François Prudon et de Marguerite Coman, puis, le 10 décembre 1765, celui de Marie-Anne, fille de François Prudon et de Marie-Anne Coman ; si les deux demi-sœurs ont reçu le même prénom, cela peut expliquer sa signature, et peut-être le choix d'une autre patronne, sainte Béatrix, à laquelle sa dernière lettre fait allusion. La première, le 8 novembre 1788, ébauchait une idylle où la réserve se mêle à une certaine susceptibilité ; pas de suscription, ni « Monsieur », ni « mon cher ami », ni rien.

Je vois avec plaisir que vous vous êtes inquiété de mon silence. C'est une preuve, mieux que quoi que ce puisse être, que vous vous intéressez à ce qui me concerne. Ne doutez pas que malgré que je ne vous l'ai pas dit, je m'occupe de vous : je vous dirai plus, j'eusse eu plus de plaisir à nos fêtes si vous y aviez assisté, j'ai été à toutes, et n'en ai pris que très médiocrement une part, je n'ai dansé qu'à un seul bal, et très peu, je ne l'ai fait que pour ne point faire croire que je cherchais à me singulariser. L'on s'est parfaitement amusé partout, je vous aurais prévenu des fêtes qu'il y avait, mais je me suis aperçue qu'elles ne vous tentaient pas, c'est pourquoi je ne vous ai pas mandé les quantièmes auxquels elles se donneraient. Trois garçons de notre ville m'ont dit que vous veniez ici, les uns pour vous y fixer et les autres pour y passer quelque temps ; j'ai cru demander le vrai de la chose à Mme Godinat qui n'en a pu rien savoir, l'on dit que c'est M. l'avocat Voyesard qui doit l'avoir dit dans l'auberge des Deux Clefs ; si la chose était réelle je ne m'en affligerais pas. Je suppose que vous êtes persuadé de ce que je vous dis ici, votre choix ne m'étonnerait pas, vous passeriez votre hiver plus gaiement que dans vos montagnes où vous n'avez que peu de société et ne pouvez jouir de la chasse à cause des neiges et du froid. Je vous rends la nouvelle telle qu'on me la donne, vous seul savez peut-être ce qu'il en est.

Vous ne me dites rien de votre santé, c'est une preuve qu'elle est aussi bonne qu'une personne qui vous estime peut le désirer. C'est dans ce sentiment que je vous prie de me croire

*votre fidèle amie
Prudon l'aînée.*

P.S. Vous savez sans doute que M. Buche le capitaine vient de mourir chez le colonel Stimbrun. J'espère que mon exactitude actuelle me réconcilie avec vous, persuadez-vous que je le désire.

Le ton change et s'aigrit un peu dans la lettre suivante (30 avril 1789). Le chevalier a offert à sa correspondante une montre et le cadeau paraît l'embarasser.

Quel rapport trouvez-vous, mon cher ami, entre changer de sentiment, et vous prier de me dire quels sont vos déboursés pour ma montre? Ne dois-je pas m'acquitter d'une dette envers vous comme je le ferais vis-à-vis d'un autre? Nos bourses n'ont encore rien de commun. Quant à l'intérêt, je ne sais pas trop si en justice je serais obligée de vous le payer, vu que vous refusez le capital et même de me dire en quoi il consiste; j'espère qu'à votre arrivée ici vous serez plus traitable. Vous vous plaignez de mon style, quelle idée auriez-vous de moi si il avait été différent? Je ne crois pourtant pas que vous vous soyez aperçu que ma lettre contenait d'autre sentiment que ceux de la reconnaissance et de l'estime que je vous ai vouées pour la vie, ainsi que ça ne voulait pas prouver que j'ai l'intention de vous faire remarquer que j'ai changé de sentiment; vous ne pouvez même avoir cette pensée-là qu'en me faisant tort et en me croyant bien légère. Soyez sûr, mon cher ami, que ma parole vaut celle d'un homme, fût-il même ancien militaire, mais une chose dont je vous prie très sérieusement c'est de ne plus tarder à déclarer vos sentiments à ma mère et de vous pourvoir de sa parole: un événement que je crains et qui sans miracle pourrait arriver, culbuterait nos espérances. A moins que vous ne voulussiez pour lors m'engager à profiter de mes droits, qui me rendent maîtresse de disposer de moi comme bon me semblera: ça serait désagréable puisque vous ne vous pouvez pour le moment ne pas craindre d'objection de sa part. Une chose qui me peine, et qu'on m'a rendue, c'est qu'elle croit que vous vous repentez des avances que vous avez faites, et votre façon d'agir vis-à-vis d'elle, qui n'entend plus parler de vous, suffit pour lui en faire naître la pensée. Si votre résolution est prise comme vous me le dites et comme vous me l'avez déjà dit bien des fois, assurez-vous de sa parole le plus tôt possible, pour lors vous pourrez encore attendre pour vous lier si vous le jugez à propos, je vous laisse libre de fixer le temps.

C'est à regret que je me vois forcée de vous engager moi-même à cette démarche, mais vous m'auriez su mauvais gré si l'événement était arrivé, et que j'eus

négligé de vous en prévenir, d'autant plus qu'au point où en sont les choses il faut prévenir tout ce qui pourrait vous donner un démenti: je vous avais tant prié de ne rien dire à personne de vos intentions, j'avais, comme vous pouvez bien juger, de bien bonnes raisons pour vous engager au silence; malgré ma prière, vous avez confié notre secret à quelques amis qui n'ont pas manqué de le dire à leurs compères et commères, de sorte qu'en voilà notre ville imbue, et au bout de ça, si la chose manquait par votre faute l'on se moquerait de moi, et la raillerie à part l'on me soupçonnerait quelque défaut, peut-être même m'en prêterait-on pour donner de la couleur à votre retraite: ça doit vous rendre circonspect pour votre arrivée ici, l'on y est très bavard, et un rien peut ôter la réputation à une fille; vous autres Messieurs, vous n'y regardez pas de si près pour vous, et je veux bien croire que vous ne vous doutez point des conséquences qui suivent une confiance qui dans le fond ne peut que me faire honneur si la chose réussit comme je dois l'espérer. Savez-vous bien, mon cher ami, que vous aurez un peu de peine à me récompenser des maux que vous m'avez déjà faits et que si tout autre que vous m'avait joué des tours semblables je l'aurais envoyé au d... il y a longtemps. Rien mieux qu'un petit retour sur le passé pour vous prouver si les sentiments que je vous dis avoir pour vous sont durables. Je ne garde point de rancune, je me restraints même à ne vous faire aucune plainte malgré que j'en sois en droit, je veux vous prouver que j'ai de la patience et que je l'emploie pour qui je veux bien; au reste, rendez grâce à Dieu de ce que vous êtes mon aîné. Une chose pourtant dont je vous prie, c'est quand vous viendrez ici que vous ne fassiez pas comme la dernière fois: laissez-moi vos cousins à la montagne; j'apprend que Mlle votre sœur va demeurer à St-Ursanne (6); si il y avait eu un changement entre vous, j'aurais été flattée qu'elle m'eût donné la préférence, j'aurais eu là un beau sujet de vous donner la preuve de l'attachement que j'ai pour vous dans les attentions que j'aurais eues pour la rendre heureuse et de faire en sorte qu'elle ait une vie elle agréable.

Lisez cette lettre attentivement et persuadez-vous bien que ce n'est qu'à la force que je me suis décidée à vous prévenir de mes craintes, que sûrement vous trouverez fondées, quand à votre arrivée je vous les détaillerai. Si l'impossibilité vous obligeait de différer votre voyage de quelques jours, ne manquez pas de me donner avis. Je fais des vœux bien sincères pour votre rétablissement, conservez vos jours pour celle à qui ils sont infiniment chers. Quant à moi, je regorge de santé, persuadée de voir que mes sentiments pour vous n'ont qu'augmenté malgré votre silence, mais que ça ne vous oblige pas à ne pas me donner de vos nouvelles, ou je m'en vengerais avec gens qui ne demanderaient pas mieux que d'être aussi sûrs de moi que vous pouvez en être, c'est dans ces sentiments que je suis

votre fidèle amie Prudon l'aînée.

Le chevalier Simon a-t-il fait la démarche sollicitée? On n'en reparlera plus. Et maintenant les événements extérieurs vont intervenir. La lettre suivante, le 22 août 1789, les commente, tels qu'à Porrentruy on pouvait les percevoir un mois après la prise de la Bastille:

Vous me faites des excuses sur votre silence, vous avez bien raison. Si jamais elles ont été bien employées, c'est dans ce moment, vous ne pouvez vous faire une idée juste des inquiétudes qu'il m'a causées, je puis vous dire avec vérité que la vie m'était devenue à charge, j'espérais que vous auriez plus d'exactitude à me donner de vos nouvelles pendant les temps que nous avons été dans la détresse, vous ne savez pas le pouvoir qu'un mot de votre part a sur mon caractère, deux lignes de vous me font oublier le plus vif chagrin, aussi suis-je actuellement contente, j'ai vu que mes craintes sur votre santé étaient hors de saison et que vous me conserviez votre amitié, c'est tout pour moi, je reprends ma gaîté perdue, et ai banni toutes les idées noires qui remplissaient mon âme; oserai-je vous dire sans que vous vous moquiez de moi, que je me laissais aller à la mélancolie. Enfin j'ai de vos nouvelles, et tous les maux que j'ai soufferts sont pardonnés à mon meilleur ami, sous condition pourtant que la facilité que vous possédez à obtenir un pardon de ma part ne vous excite pas à retomber dans votre excès de paresse: vous ne me dites pas un mot de votre arrivée ici, Mme Godinet me fait croire que ce sera pour la distribution des prix, et moi je croyais plutôt que ce sera pour la foire, mais je ne me flatte pourtant pas que nous ayons raison ni l'une ni l'autre: je ne me permets plus d'espérer, je l'ai fait en vain jusqu'ici; un vôte parent vous ferait pourtant danser, car sûrement il brillera à la distribution des prix et sera bien partagé. Je ne vous presserai pas davantage, je vais même anéantir les espérances que je pourrais avoir de vous voir; peut-être qu'en prenant ce parti, la tentation de venir nous voir vous prendrait-elle, peut-être que si j'avais formé moins de vœux pour ce sujet, et que je vous eusse aussi peu aimé que de gens qui m'étaient à charge par leurs fréquentes visites, vous auriez fait comme eux, et que je vous aurais vu plus que je ne l'aurais désiré; il n'était pas besoin, me direz-vous, de faire un si long verbiage pour dire en deux mots que ce que l'on désire le plus est le plus lent arrivé.

Puis-je vous croire lorsque vous me dites que je n'ai pas lieu de craindre que vous changiez, que votre cœur est trop affermi; que ne donnerai-je pas pour être sûre de ce problème! combien d'hommes n'ont pas tenu ce discours à la veille de changer! Au reste, je ne vous mets pas du nombre, et je crois être maintenant sûre; vous avez trop de délicatesse pour avancer ce qui aurait la moindre apparence de la fausseté. Aussi, mon cher ami, êtes-vous parvenu à gagner par votre droiture des sentiments que sans doute mille autres avec bien des peines n'auraient pas réussi à acquérir. Jamais je ne me serais liée à un garçon qui

n'aurait pas pensé comme vous. Et vous trouvez donc Mlle Rogué curieuse, encore vous ajoutez, comme sont toutes les personnes de notre sexe: m'auriez-vous déjà remarqué ce défaut-là, je ne le crois pas. Il est vrai qu'elle m'a paru l'être un peu, il y a un âge où les femmes trouvent leur avantage à l'être, à ce qu'on dit: je ne m'y connais pas, et n'ai jamais eu l'esprit tourné à cette subtilité.

L'on continue à réformer des Suisses, Dieu veuille que ça ne se vérifie pas: ça ne peut se ranger dans mon esprit, je pense au contraire qu'ils vont devenir plus nécessaires à la France que jamais ils le furent. Paris est déjà partagé en 5 factions, il faudra des étrangers pour rallier toutes ces bandes. Dans quel désastre est cette pauvre France! l'on continue à croire que le duc d'Orléans a un fort parti qui prétend lui mettre la couronne sur la tête; les provinces se retiennent toutes les espèces d'impôts, il y a déjà pour 22 millions d'arrérages, une partie des troupes ne reçoit plus de solde: que vous êtes heureux d'être quitte de toutes espèces de crainte! J'en remercie Dieu toutes les fois que je pense à vous, ce qui n'arrive pas peu souvent. Nous en avons échappé ici pour la peur, l'on se contente d'attendre que la nouvelle constitution soit finie en France pour faire formes de demandes. En l'attendant, l'on vient chasser pour ainsi dire jusque sous les fenêtres de notre prince: il y avait dimanche dernier 30 braconniers dans le Fahy, ils ont loué un charriot à Courchavon pour ramener leur chasse qui, à ce qu'on dit, en valait la peine. Notre ville va devenir brillante par les gentilshommes étrangers qui viendront s'y fixer, les maisons vont devenir chères et rares. Si mon sort était décidé et que je quitte cette ville, nous tirerions bon parti de la nôtre: sûrement on nous rembourserait bien au delà de ce qu'elle nous a coûté, et si nous ne voulions que la louer elle nous rapporterait au delà du 5 pour cent; ma mère est très décidée à ne point tenir ménage seule, et irait loger chez ma sœur au cas que je quitte la ville; c'est la vraie manière de s'arranger avec avantage, ceux-ci passent, ils ne reviendront de bien longtemps. Mon cousin Henriat¹⁰ me charge de vous dire bien des choses de sa part; si vous n'étiez pas si éloigné d'ici, il irait vous voir; il vous conserve beaucoup d'estime et une vraie amitié; nous avons beaucoup parlé de vous, je ne sais s'il me siérait de vous rendre ce qu'il me dit, il lui tarde beaucoup qu'il puisse avoir un titre de plus que celui d'être votre ami.

Mme de Lendebergue est déjà domiciliée ici, elle a dit hautement qu'elle a les plus vifs regrets de n'avoir pas notre maison, l'on nous a même proposé de la lui céder, elle la regrette parce qu'elle y est née, elle donne 14 louis par années d'une qui à beaucoup près ne vaut pas la nôtre. Les Montjoie, les deux Brouche cherchent à venir ici; les Andeleau et d'autre encore dont je ne me rappelle pas dans le moment, tout ça pour la fin de cette automne. Voici, mon cher ami, une bien longue lettre: elle doit vous prouver que votre silence n'a rien diminué aux sentiments que je me fais gloire de vous confesser pour la vie et c'est de ce dont je vous prie d'être persuadé

votre fidèle amie Prudon l'aînée.

(P.S. dont le début manque):

J'oubliais de vous dire que Henriat est, y a depuis quelque temps, vous serez sûrement aussi surpris que moi d'apprendre qu'il a donné dans la dévotion, Dieu veuille l'y maintenir, il nous fait un grand éloge de son fils et fait déjà de grands projets pour son éducation; il paraît qu'il est bon père; je désire bien qu'il soit aussi changé à son avantage qu'il ne le paraît; ne tardez plus tant, je vous prie, à me donner de vos nouvelles. Songez qu'elles sont l'unique satisfaction que j'ai, et dont je jouis avec plaisir.

Mais les choses se gâtent lorsque l'on en vient à discuter concrètement de la situation des futurs époux, et voici la dernière lettre (22 juin 1790):

Mon cher ami,

Les circonstances m'obligent à vous écrire pour vous prier de me donner l'explication de la commission dont vous avez chargé M^r votre cousin Fattet pour Mme Godinet: il lui a dit de votre part que vous lui ferez bien des compliments et que vous ne voulez pas de réserve de bien. Je dois donc nécessairement vous mettre sous les yeux quelles étaient mes intentions et vous prouver mon désintéressement du mieux qu'il me sera possible. Je commence donc par vous faire rappel qu'une fois qu'il fut question d'arrangement entre vous et moi, vous me dites que j'arrangerais les choses comme je le trouverais bon; j'ai cru que, vu que vous êtes de plusieurs années mon aîné, et que suivant le cours de la nature je devais vous survivre, je ne pouvais mieux vous assurer que je ne voulais pas votre bien qu'en vous proposant d'y renoncer d'avance; quant au mien, vous savez que je n'ai qu'une sœur et qu'elle est sans héritier, que pensez-vous que dans ce cas, moi venant à mourir avant vous, j'eusse fait du mien dont je serais maîtresse? n'êtes-vous pas mon naturel héritier, n'aime-t-on pas la personne à qui l'on est lié de préférence à ses plus proches? mes intentions à votre égard étaient sans reproche: pour moi, ce sera vous, mon cher ami, qui actuellement aurez soin d'arranger cet article, vous ferez comme vous l'entendrez. Je dois encore vous dire que mes vues n'étaient pas non plus celles que doit avoir une femme qui craindrait que son mari ne lui dissipe ses biens. Ne croyez-vous pas que j'ai assez de raison pour être persuadée que si vous aviez du goût pour la dissipation il aurait éclaté depuis longtemps et que vous auriez déjà dissipé votre fortune? Je n'avais donc pas cette crainte-là non plus. Que vous me connaissez peu, que ne pouvez-vous lire dans l'âme la plus franche que peut-être vous avez rencontrée! Vous rendre heureux était ma seule ambition: je crois, mon cher, vous l'avoir dit bien des fois, et sûrement, en temps et lieu, je vous eusse prouvé ce que ma plume trace ici; je remets mon sort entre vos mains avec la plus grande confiance. Souvenez-vous encore que je vous laissais libre de me conduire dans votre pays: je ne puis faire mieux qu'en vous laissant agir comme vous le trouverez bon, je serai contente de la

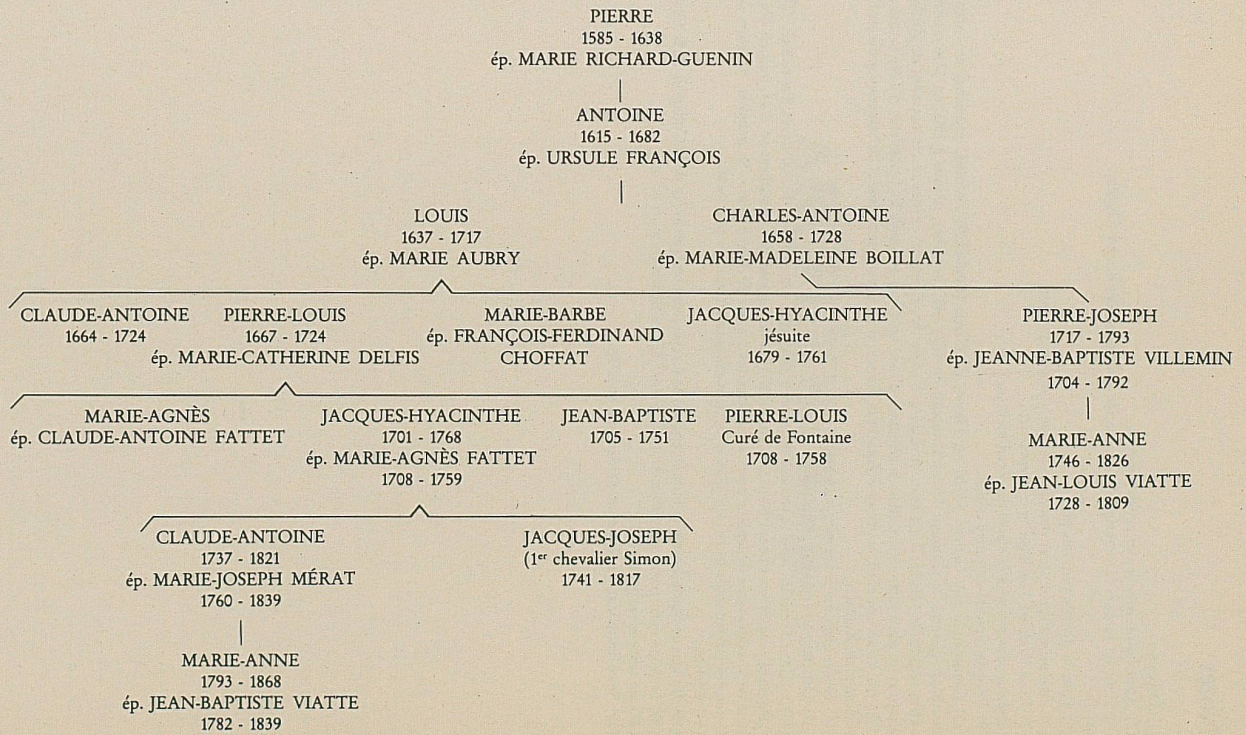
façon dont vous disposerez les choses, pourvu qu'une fois en votre vie vous me parliez avec confiance et me traciez vos intentions; je crois que la bonne foi que je mets dans les procédés mériteraient bien ce retour. Si je n'avais pas autant de confiance en votre honnêteté, je me serais rebutée depuis longtemps de la façon dont vous agissez; voici deux grands mois que vous me laissez sans un mot de vos nouvelles, vous me faites dire par une personne que, à dire vrai, j'estime, une chose qui, il me semble, méritait bien un mot d'écrit; je vous ai dit, avec toute la douceur que vous pouvez désirer, ce que je devais vous dire, et l'ai fait sans humeur; je ne m'écarterai jamais de cette voie avec la personne que j'aime et estime le plus. M^r votre cousin m'a dit aussi que vous avez eu l'intention de venir à notre foire: quel plaisir j'aurais eu de vous voir! Si je pouvais espérer que Ste Béatrix eût la même vertu que Ste Catherine, la chose ne serait remise qu'à 29 du mois prochain: vous qui voyagez si volontiers, que vous coûterait-il de venir me donner le bonjour le jour de la fête de ma patronne? ce serait l'affaire de trois jours que vous seriez de retour chez vous, au cas que vous ne vous souhaiteriez pas de rester plus longtemps avec nous; ne tardez pas à répondre à celle-ci, et soyez persuadé que ma façon de penser est bien éloignée de l'intérêt, et vous le verrez par la conduite que je tiendrai si Dieu nous destine à vivre ensemble. Réfléchissez seulement à tout ce que je vous ai eu dit et écrit; vous pouvez vous convaincre que je n'ai jamais désiré que votre bien-être et votre satisfaction. J'attends avec empressement l'occasion de vous prouver plus que je ne dis: c'est dans ce sentiment que je puis me dire sans crainte de me démentir que je ne cesserai d'agir envers vous,

*votre dévouée et fidèle amie
Prudon l'aînée.*

La correspondance s'arrête là. Et après tant de protestations d'amitié (le mot d'amour n'est jamais prononcé, non plus d'ailleurs que celui de mariage), l'idylle achoppe, non sur la venue d'un rival ou sur les bouleversements révolutionnaires comme on le supposerait, mais prosaïquement sur une question d'intérêts. Nous n'avons, il est vrai, que les lettres adressées au chevalier Simon, et non les siennes; mais peut-être ne nous apprendraient-elles pas grand-chose: elles ont été probablement plus rares et plus brèves; elle lui reprochait ses silences, et peut-être son insistance, à elle, a-t-elle fini par l'excéder. Il a pourtant gardé celles que nous avons reproduites, et ne s'est jamais marié.

Auguste Viatte

GÉNÉALOGIE SOMMAIRE DE LA FAMILLE SIMON À SAIGNELÉGIER



Notes

- (1) Dépenses.
- (2) Appellation usuelle des ecclésiastiques.
- (3) Sœur de Jacques-Hyacinthe Simon, mariée à François-Ferdinand Choffat.
- (4) De.
- (5) Pour la distribution des prix.
- (6) Etre promu professeur dans la classe de «grande syntaxe».
- (7) Vous l'aidez à se loger et à se nourrir.
- (8) Leur affectation à la classe des «rudiments».
- (9) Pour la rapidité de notre départ.
- (10) Commandé par Gabriel Hessi ou Hessy, de Glaris (1648-1729), colonel, maréchal de camp puis lieutenant-général, le régiment Hessy comptait en 1701 2400 hommes, réduits à 1500 en 1716 comme les autres régiments suisses. Il est assez curieux que parmi les régiments suisses ce ressortissant de Réclère ait choisi celui d'un Glaronnais. Mais le régiment d'Eptingue, qui groupait les Jurassiens, n'a été formé qu'en 1758 par un accord entre le prince-évêque et la France; il est devenu le régiment de Schœnau, puis en 1786 le régiment de Reinach.
- (11) Dedevenir: diminuer physiquement.
- (12) Officiers au régiment d'Eptingue.
- (13) Casimir Folletête date sa retraite du 11 juin 1763 avec une pension de 400 livres. En réalité, s'il a pu faire établir ses droits à ce moment, il a continué à servir, passant aux grenadiers en 1764, puis en 1765 sortant de la compagnie Schepelin pour «remplacement à M. de Turckheim». Sa pension, toujours de 400 livres, lui est accordée le 11 juin 1786 et devient définitive trois ans plus tard.
- (14) Diable.
- (15) Il s'agit de Marie-Elisabeth Simon, épouse de Joseph Jeannerat, receveur de la Collégiale de St-Ursanne.
- (16) Le texte écrit bien *vielle*. Faut-il lire *vieillesse*? Marie-Elisabeth avait 43 ans.
- (17) Le texte écrit *gyrieuse*.
- (18) Sous-lieutenant au régiment de Reinach en 1786.

ARCHÉOLOGIE

ARCHEOLOGIE